

Réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2022 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : 09 : BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Absents excusés : AUBREGAT Mireille, GEOFFROY Sébastien, PEGLION Bernard

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022

2 Budget / Travaux :

a Le montant prévisionnel des travaux doit être chiffré par un bureau d'études. Lorsque les travaux auront été effectués et réglés, une partie sera remboursée par Enedis.

b Le conseil municipal décide à l'unanimité d'anticiper le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023, sur avis favorable de Monsieur le Comptable public, pour les budgets Mairie et CCAS. (le budget Assainissement n'est pas concerné).

c Le conseil municipal accuse réception de la demande de subvention de l'association « Avenir des Pallières » et décide à l'unanimité d'examiner la demande lors du vote du budget prévisionnel 2023.

3 Intercommunalité :

a Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Provence Verdon avec la reprise de la compétence « Jeunesse ».

4 Personnel :

a Information sur le droit de retrait exercé par Mr Brun concernant l'utilisation de l'UMM. Adaptation des tâches à effectuer essentiellement dans le périmètre du centre village ou utilisation de la DACIA autant que possible. L'UMM sera réparé dès que les pièces nécessaires auront été réceptionnées. Effectué en juin 2022, le Contrôle Technique est conforme.

b Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reconduction pour une durée de trois ans du contrat avec le CDG 83 pour l'assistance au service retraite.

5 Divers :

a Suite à réforme générale des règles de publicité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité à compter de ce jour :

Etablissement du P.V de réunion du Conseil Municipal, et diffusion sur le site internet et aux affichages municipaux (5). Conservation papier en mairie.

Etablissement des délibérations du Conseil Municipal, publication papier sur un registre tenu en mairie est mis à disposition du public.

b Concernant le matériel communal prêté aux associations et aux particuliers, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Priorité des associations St Martinaises sur les particuliers. Prêt gratuit. Demande de prêt auprès du secrétariat de mairie ou de l'élu en charge – Monsieur Kinziger – au moins 8 jours avant l'évènement. Retrait et retour aux horaires déterminés par la collectivité, soit jours et heures ouvrables et en présence du personnel communal. Pour information : le matériel est à présent remisé au nouveau local de stockage (ancienne déchetterie) donc moins accessible au quotidien.

c Dans la continuité de l'élaboration du Plan Communal de l'Adressage, une voie supplémentaire est créée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal : Chemin de Valensole : 1870 mètres et un seul numéro.

Pour rappel :

Pour retrouver son adresse précise validée dans la Base Adresse Nationale : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un tract sera distribué aux personnes résidant « en extérieur » pour le retrait en mairie des numéros de maisons.

6 Questions diverses :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, par souci d'économie budgétaire et surtout énergétique. Un bilan énergétique sera fait au bout de quelques mois de fonctionnement.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.